



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 février 2008

LE MEDAD ET L'ADEME FONT LE POINT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE : UN ENCOURAGEMENT TRES FORT POUR LES PROFESSIONNELS DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), dans une note d'information, publiée le 15 février dernier, rappellent que *« le développement des énergies renouvelables, associé à une politique ambitieuse d'économies d'énergie, s'inscrit dans l'objectif de diversification des approvisionnements énergétiques de la France, dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% défini par le Conseil Européen de mars 2007. [...] L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est de réduire la part des énergies carbonées et d'augmenter la part des renouvelables de 20 Mtep en 2020 afin d'atteindre une proportion d'au moins 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Ceci suppose une augmentation de toutes les énergies renouvelables »*.

Cette note fait le point sur l'énergie éolienne dans notre pays et resitue le contexte dans lequel cette forme d'énergie se développe.

A propos du CO₂

« Sur l'année 2008, l'éolien permettra d'éviter l'émission de 1,65 million de tonnes de CO₂. [...] En effet, la production éolienne se substitue essentiellement à des productions à partir d'énergies fossiles, comme le montrent les scénarios prévisionnels du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE). En 2020, un parc de 25 000 MW », tel que prévu dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement, « devrait permettre d'éviter l'émission par le secteur énergétique de 16 millions de tonnes de CO₂ par an », poursuit la note.

A propos de l'intermittence

Concernant la variabilité de l'énergie éolienne, le MEDAD et l'ADEME expliquent que *« l'énergie éolienne est, certes, intermittente, mais prévisible et peut contribuer significativement à l'équilibre du réseau [...]. Les progrès de la modélisation et de la prévision météorologique permettent de les anticiper de mieux en mieux »*, comme ils ont réussi à prévoir les variations de la consommation.

A propos de la productivité

Evoquant la productivité du parc éolien français, Ministère et Agence rappellent *« qu'elle est largement supérieure à la moyenne européenne. Cette spécificité s'explique par le caractère particulièrement avantageux des régimes de vent français. [...] Nous disposons de trois régimes climatiques différents et complémentaires : océanique, continental et méditerranéen [...]. Les éoliennes étant déployées sur l'ensemble du territoire, elles peuvent donc continuer à approvisionner le réseau électrique national. [...] Contrairement à certaines affirmations, l'électricité d'origine éolienne ne nécessite pas une puissance équivalente en centrale thermique pour pallier ses variations »*. Selon RTE, *« un parc éolien national d'une puissance de 10 000 MW, réparti sur les trois régions climatiques, apporte la même puissance garantie que 2 800 MW de centrales thermiques à flamme, évitant ainsi les émissions de CO₂ associées. »*

A propos du coût du kWh éolien

Enfin, sur le coût de l'électricité d'origine éolienne, le MEDAD et l'ADEME expliquent que *« le coût de*

l'éolien, pour le consommateur, est de 0,024 centimes d'€ par kWh consommé. Pour un ménage français qui consomme 2 500 kWh/an (hors chauffage électrique), le coût est donc de 0,6 €/an. »

L'ensemble des acteurs des énergies renouvelables se réjouit de ces informations délivrées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et l'ADEME, qui constituent un encouragement pour toutes les filières « Energies renouvelables » et démontrent l'engagement profond et affirmé de notre pays dans la promotion des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

Le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

Contacts presse :

France Energie Eolienne / Agence Open Space
Alexandra ROMANO, (alexandra@openspace.fr)
01 47 64 19 80 / 06 17 40 04 26
Valérie FUCHS, (valerie@openspace.fr)
01 43 67 94 38 / 06 62 49 64 85

Syndicat des énergies renouvelables
Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)
01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79
Benoit SEVENO, (benoit.seveno@enr.fr)
01 48 78 70 93